



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2152

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2152**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 20 marchés de travaux d'entretien et de petits investissements de voirie pour l'année 2012 et, éventuellement 2013, 2014 et 2015, par reconduction expresse pour un montant maximum de 206 400 000 € HT, soit 246 854 400 € TTC pour 4 ans.

L'opération est décomposée en 20 lots géographiques. Chaque lot sera attribué séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- le lot n° 1 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaine, Sathonay Village et Rillieux la Pape, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC,

- le lot n° 2 : Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp et Caluire et Cuire, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- le lot n° 3 : Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- le lot n° 4 : Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC,

- le lot n° 5 : Lyon 3°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- le lot n° 6 : Vaulx en Velin et Bron, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 700 000 € HT, soit 837 200 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 348 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 800 000 € HT, soit 3 348 800 € TTC et maximum de 11 200 000 € HT, soit 13 395 200 € TTC,

- le lot n° 7 : Saint Priest et Chassieu, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et maximum de 9 600 000 € HT, soit 11 481 600 € TTC,

- le lot n° 8 : Décines Charpieu, Meyzieu et Jonage, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur

4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- le lot n° 9 : Lyon 2°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC,

- le lot n° 10 : Lyon 7°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 400 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- le lot n° 11 : Lyon 8°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC,

- le lot n° 12 : Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins et La Mulatière, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et maximum de 12 800 000 € HT, soit 15 308 800 € TTC,

- le lot n° 13 : Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains et Sainte Foy lès Lyon, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC,

- le lot n° 14 : La Tour de Salvagny, Dardilly, Ecully, Limonest, Marcy l'Etoile, Champagne et Lissieu, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et maximum de 12 800 000 € HT, soit 15 308 800 € TTC,

- le lot n° 15 : Lyon 5° et Lyon 9°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 400 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- le lot n° 16 : Lyon 1er et Lyon 4°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 400 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- le lot n° 17 : Lyon 6°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC,

- le lot n° 18 : Solaize, Feyzin, Corbas et Mions, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et maximum de 12 800 000 € HT, soit 15 308 800 € TTC,

- le lot n° 19 : Vénissieux et Saint Fons, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et maximum de 9 600 000 € HT, soit 11 481 600 € TTC,

- le lot n° 20 : Charly, Vernaison, Grigny et Givors, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics en vue de l'attribution de 20 marchés de travaux d'entretien et de petits investissements de voirie pour l'année 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015 par reconduction expresse.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet les travaux d'entretien et de petits investissements de voirie pour :

- lot n° 1 : un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC,

- lot n° 2 : un montant annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- lot n° 3 : un montant annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- lot n° 4 : un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC,

- lot n° 5 : un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- lot n° 6 : un montant annuel minimum de 700 000 € HT, soit 837 200 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 348 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 800 000 € HT, soit 3 348 800 € TTC et maximum de 11 200 000 € HT, soit 13 395 200 € TTC,

- lot n° 7 : un montant annuel minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et maximum de 9 600 000 € HT, soit 11 481 600 € TTC,

- lot n° 8 : un montant annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- lot n° 9 : un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC,

- lot n° 10 : un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 400 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- lot n° 11 : un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC,

- lot n° 12 : un montant annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC,

- lot n° 13 : un montant annuel minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC,

- lot n° 14 : un montant annuel minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et maximum de 9 600 000 € HT, soit 11 481 600 € TTC,

- lot n° 15 : un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 400 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- lot n° 16 : un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 400 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC,

- lot n° 17 : un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC,

- lot n° 18 : un montant annuel minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC et maximum de 12 800 000 € HT, soit 15 308 800 € TTC,

- lot n° 19 : un montant annuel minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC et maximum de 9 600 000 € HT, soit 11 481 600 € TTC,

- lot n° 20 : un montant annuel minimum de 650 000 € HT, soit 777 400 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 2 600 000 € HT, soit 3 109 600 € TTC et maximum de 10 400 000 € HT, soit 12 438 400 € TTC.

4° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2012 et éventuellement 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.